

Acide chlorhydrique 23%

Pour décaper et détartrer les métaux.
Pour nettoyer ciment, tartre, moisi sur le carrelage.
Pour rénover les marbres et les pierres de plein air.
Pour déboucher et détartrer les canalisations et WC.
Ne pas utiliser sur l'acier inoxydable.

Mode d'emploi

Pour décaper et détartrer les métaux :

4 parts d'eau + 1 part d'acide.

Pour nettoyer ciment, tartre, moisi sur le carrelage :

4 parts d'eau + 1 part d'acide.

Pour rénover marbres de plein air, pierres de terrasse, cuivres oxydés :

4 parts d'eau + 1 part d'acide.

Pour déboucher, détartrer canalisation, WC :

utiliser pur, et ne jamais verser l'acide sur une base : soude caustique, lessive de soude...

Conditionnements

- Emballage : carton de 12 flacons de 1L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide jaune pâle

- Densité : 1,10 - 1,12

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Sécurité selon FDS

La classification corrosive est fondée sur une valeur extrême de pH. Corrosion cutanée, Catégorie 1. Lésions oculaires graves, Catégorie 1.

Toxicité pour certains organes cibles, Catégorie 3.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Formule déposée au centre Antipoison France : + 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5 55 27 65 27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail français.

Conforme à l'arrêté français du 19/12/13 relatif au nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

10-02-2026 Ind. 7 ■

